ARRÊTÉ N°2008/74

RELATIF À LA PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMÉA
DES FACTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
EN FAVEUR DES BÉNÉFICIAIRES DU C.C.A.S.

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale, Commandeur de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n°91/160 du 9 octobre 1991 portant création du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa n°2008/35 relative à la révision des conditions d'octroi des aides sociales du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa,

Vu la délibération n° 2007/37 du 17 décembre 2007 adoptant le budget primitif 2008 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1ER

Est accordée aux personnes dont les noms suivent une aide relative à la prise en charge de leur facture d'eau et d'assainissement :

Nom, prénom	Police	Période	Montant
BARNEY Marie-Rose	51.5051058	1e trimestre 2008	4 075
MAHITUKU Malia	51.5064445	4e trimestre 2007	18 344
LAKOREDINE Sidonie	51.5067269	1e trimestre 2008	11 265
DUVAL Bruno	51.5020564	1er trimestre 2008	5 371
ULM Alfrédine	51.5015786	1e trimestre 2008	7 670
FIAEVA Vaité	51.5049630	1e trimestre 2008	15 220
LUPEKULA Héléna	51.5039309	1e trimestre 2008	22 050
BOISSERY Edouard	51.5020804	1e trimestre 2008	9 648
TCHOUARAME Léon	51.5064162	1e trimestre 2008	4 075
WAHIO Virginie	51.5063993	1e trimestre 2008	7 670
WAHOPIE Hélène	51.5045765	1e trimestre 2008	11 265
DJAOUA Barthélémy	51.5068884	1e trimestre 2008	14 860
WANAKAHME Blanche	51.5040610	1e trimestre 2008	4 795
WAIMO Marie-Christelle	51.5058419	1e trimestre 2008	7 131
DOKUNENGO Waeja	51.5035148	1e trimestre 2008	7 670
MACHORO Francette	51.5039626	1e trimestre 2008	19 893
BERTHO Jeanne	51.5049288	1e trimestre 2008	3 815
BERTHO Jeanne	51.5049288	Remise compteur	4 268
YAACE Albert	51.5056978	1e trimestre 2008	25 645
ELASETO Kelemete	51.5035156	1e trimestre 2008	4 075
FINAU Michel	51.5044806	1e trimestre 2008	18 455
MAPONE Françoise	51.5019918	1e trimestre 2008	16 867
PEBELLIER Georgiane	51.5013337	2e trimestre 2008	4 074
	Sous-total :		248 201
	Total :		248 201

ARTICLE 2

La dépense représentant un montant global de DEUX CENT QUARANTE HUIT MILLE DEUX CENT UN FRANCS CFP (248 201 F/CFP) est imputable au Budget du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa :

- Fonction 5 : Interventions sociales et de santé ;
- Sous fonction 523 : actions en faveur des personnes en difficulté ;
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera enregistré et notifié aux intéressés.

Nouméa, le

LE PRÉSIDENT